



Le mot du Maire

Mes chers concitoyens,

Voilà déjà quelque temps que je n'ai pas pris la peine de vous commenter notre vie municipale mais je tiens à rassurer ceux qui pouvaient s'en inquiéter, ceci ne fait que confirmer l'adage «pas de nouvelle bonnes nouvelles». On dit aussi «les bonnes nouvelles marchent et les mauvaises courent».

L'une des principales bonnes nouvelles qui marche pour Mey est certainement la confirmation de notre troisième fleur car seules 10 communes sur les 730 que compte la Moselle, sont dans ce cas.

La mauvaise nouvelle que je vois courir serait que les nouveaux propriétaires du fort Champagne interdiraient complètement l'accès de leur propriété. En fait, pour atteindre le régime de croisière de l'exploitation de cette nouvelle aire de loisirs que j'ai largement décrite dans un de mes précédents mots (dont je vous conseille vivement la relecture), c'est un véritable chantier qui a été ouvert pour la nettoyer, la sécuriser et l'aménager. Le travail accompli est d'ailleurs considérable mais il a nécessité et nécessite toujours plus de temps que prévu puisque l'inauguration était initialement prévue le 14 juillet 2016 !

Ce chantier présente, dans certains cas et à certains moments, les risques inhérents à ce genre de travaux et donc, pour prévenir tout incident, quelques personnes (promeneurs, simples curieux ou autres ...) ont été avisées de ne pas s'aventurer dans cette zone. Il faut donc faire preuve d'une certaine patience avant que ce chantier se termine et que la commission de sécurité donne son aval à l'accueil de public. Je ne manquerai pas de vous en tenir informés.

Le conseil municipal en bref

Petit résumé des conseils des 7 septembre, 5 et 12 octobre et 16 novembre 2016

Personnel communal : Un nouveau contrat d'assurance statutaire débutera le 1^{er} janvier 2017 avec l'assureur Swiss Life et la convention avec le service interentreprises de Santé au Travail de Metz et environs a été renouvelée.

Salle communale : Le conseil municipal a décidé que la salle peut être louée pour les anniversaires des enfants jusque 15 ans.

Cette location peut se faire le samedi, le dimanche ou le mercredi après-midi de 14h à 18h durant toute l'année.

Pendant les vacances scolaires, cette location sera possible les autres jours de la semaine aux mêmes horaires. Le tarif de cette location a été fixé à 30 €.

Lancement d'une étude de faisabilité pour la requalification du centre du village :

Le conseil a décidé de lancer une étude de faisabilité pour la requalification du centre du village incluant la maison 2 place de l'église, une partie du terrain communal et l'espace public communal attenant.

Division et vente de la parcelle A 507 appartenant à la commune : Le conseil a décidé de diviser la parcelle de 484 m² pour créer une parcelle de 400 m² et une de 84 m² qui serait conservée par la commune.

Le conseil a également autorisé le maire à signer un compromis pour la vente de la parcelle de 400 m² au prix de 76 000€.

Metz Métropole : Le conseil a approuvé la modification des statuts de Metz Métropole en vue de leur mise en conformité avec la loi NOTRe



Mey conserve sa 3^{ème} fleur

Suite à son passage en juillet dernier dans la commune, le jury composé d'Irène Rietsch du conseil départemental des Vosges, mission fleurissement, de Claire Truchot, responsable des espaces verts de Marly, et de Guy Bettinger, responsable des espaces verts de Courcelle-Chaussy a délibéré cet été. Et il a décidé à l'unanimité du maintien de la troisième fleur au concours des villes et villages fleuris de France.

« Cette distinction remise en jeu tous les trois ans récompense la politique florale mise en place par le conseil municipal ainsi que le remarquable travail de l'agent technique de la commune, Jean-Marc Willems. Mais je tiens également à féliciter François Leroy, mon adjoint responsable des espaces verts ainsi que Cindy Blouet, la secrétaire communale, qui a parfaitement préparé et monté le dossier de candidature à cette élection » précise Patrice Bourcet, maire.

Article écrit par notre correspondant du Républicain Lorrain

Brûlage des déchets verts

Un arrêté du Préfet datant du 22 juillet 2016 rappelle les dispositions relatives à l'interdiction générale du brûlage à l'air libre des végétaux :

Article 4 :

Conformément au règlement sanitaire départemental de la Moselle, le brûlage à l'air libre ou dans les incinérateurs individuels de tous les déchets végétaux issus des parcs, des jardins et des espaces verts, produits par les particuliers et les collectivités territoriales est interdit.

A noter dans vos agendas

27 novembre : Marché de l'Avent à Gisingen

La municipalité de Mey, en coopération avec le comité de jumelage Mey-Gisingen, ainsi que la municipalité de Gisingen vous invitent cordialement au Marché de l'Avent à Gisingen

Le dimanche 27 novembre 2016 de 10h à 19h.

Les habitants de Gisingen vous proposeront leurs produits régionaux et artisanaux et le comité de jumelage vous accueillera à son stand de vente de crêpes.

_ **3 décembre** : Atelier de Noël avec Mey Loisirs

_ **10 décembre** : Marché de Noël à Francfort organisée par l'ASSOSMEY

11 décembre : Saint Nicolas pour les enfants de Mey :

Les enfants seront conviés à un goûter dans la salle communale à partir de 14h30.

Cette invitation sera distribuée lundi.

